Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige automobilistes et organisme d'assurance

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de l' organisme d'assurance d'une automobiliste.On me dit que je suis responsable d' un accident et que je dois fournir les informations suivantes : nom de ma sté d'assurance,n° de police,ma version des faits pour un règlement à l'amiable.

contexte du sois disant accident : c'était à la sortie du périphérique (heure de pointe /embouteillages) j'arrivais derrière ce fameux véhicule que j'ai légèrement bousculé (pare choc arrière) puisque elle avait freiné au feu vert puis marqué l'arrêt. la conductrice s'est mise à gesticuler, puis lorsque le feu est passé au vert elle n'a pas démarré,j'ai alors claxonné, ennervée elle est sortie de son véhicule pour me dire qu'elle ne pouvais pas avancer prétextant que des véhicules arrivaient par sa gauche et que pour m'emmerder elle ne bougerais pas son véhicule.Comme elle ne bougeais effectivement pas son véhicule lorsque le feu passa au vert je me mis à claxonner puis ai avancé mon véhicule,de nouveau j'ai touché son pare choc,elle est ressortie de son véhicule m'a insulté et a pris mon n° de plaque en me disant que j'allais voir.Après cet incident, j'ai voulu aller déposer une main courante (j'avais également noté son N° de plaque) puis j'ai laissé tombé.

Aujourd'hui,je reçois ce courrier on me demande ma version des faits alors que je ne connais même pas la sienne.
Pour qu'on me demande un règlement à l'amiable alors qu'il n' y a pas eu d'accident aucun choc entre nos véhicules, j'ai peur de ce qu'elle a du inventer.
Quels sont mes droits ? quelles sont les démarches à faire ? dois je répondre de suite à ce courrier ou contacter d'abord mon assurance?
merci

Par Visiteur

Bonsoir,

Aujourd'hui,je reçois ce courrier on me demande ma version des faits alors que je ne connais même pas la sienne.
Pour qu'on me demande un règlement à l'amiable alors qu'il n' y a pas eu d'accident aucun choc entre nos véhicules, j'ai peur de ce qu'elle a du inventer.
Quels sont mes droits ? quelles sont les démarches à faire ? dois je répondre de suite à ce courrier ou contacter d'abord mon assurance?

IL faut bien évidemment répondre au courrier. Ne pas y répondre ne vous servira à rien et n'aura rien de bon. L'assurance ne lâchera pas le morceaux et cela peut dégénérer en plainte pour délit de fuite et autres choses du genre.

Si madame n'a subi absolument aucun dommage, il n'y a pas lieu à indemnisation et si madame à "causé volontairement" un dommage à son véhicule dans le but de vous en imputer la responsabilité, une expertise démontrera rapidement que ce n'est pas votre véhicule qui en est la cause.

La meilleure chose à faire est donc d'être sincère, de reconnaitre les faits (tels que vous les avez vécus) puis de demander à l'assurance de justifier le dommage susceptible d'entrainer son intervention.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vais aujourd'hui contacter mon assurance pour leur déclarer les faits.puis répondre à ce courrier

Dans l'hypothèse ou effectivement elle aurait volontairement endommagé son véhicule l'expertise pourra le démontrer par contre je pensais qu'elle serait peut être capable de déclarer un sinistre sur sa propre personne (par exemple un problème aux cervicales suite à la petite bousculade) bien qu'en situation d'embouteillage il n' y a pu y avoir un choc violent des véhicules qui puisse causer ce genre de choses.

Dans ce type de cas comment prouver ma bonne foi?

Par Visiteur

Bonsoir,

Dans l'hypothèse ou effectivement elle aurait volontairement endommagé son véhicule l'expertise pourra le démontrer par contre je pensais qu'elle serait peut être capable de déclarer un sinistre sur sa propre personne (par exemple un problème aux cervicales suite à la petite bousculade) bien qu'en situation d'embouteillage il n' y a pu y avoir un choc violent des véhicules qui puisse causer ce genre de choses.

Dans ce type de cas comment prouver ma bonne foi?

Là encore, l'expertise fera son travail. On ne peut guère simuler des problèmes liés à la nuque qui entraineraient pas exemple, et c'est le cas le plus fréquent, un léger déplacement de vertèbre. Une telle chose se voit sur une simple radiographie médicale..

Très cordialement.